

Objet : COMMANDE ETUDE DE SOL DECHETTERIE PRADES

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition effectuée le 27/02/2024 pour la commande étude de sol déchetterie Prades ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande étude de sol en déchetterie Prades ;

DECIDE

Article 1 : De confier la commande étude de sol déchetterie Prades à la société GINGER CEBTP, pour un montant de 5.390,00 € HT soit 6.468,00 € TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis n° CPE2.O.0075.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 04 Mars 2024.



Le Vice-Président,
MAURY.



V2 Contrat géotechnique
CPE2.0.0075

PRADES - Construction d'une plateforme de déchets verts et traitements des eaux pluviales

Communauté de commune Conflent
Canigou



Date de remise : 27/02/2024
N° du devis: CPE2.0.0075



1. Notre proposition technique

1.1. Présentation du projet

1.1.1. Description du projet et contexte d'implantation

Le projet porte sur la construction d'une plateforme de déchets verts sur une zone en terre battue et vierge de toute construction ainsi que le traitement des eaux pluviales en partie basse du quai existant recouverte d'enrobé.

Le projet se situe au sein de la déchetterie existante de la commune de Prades.

La carte géologique de Prades au 1/50 000 indique la présence de formations alluvionnaires dans le secteur du projet.

1.1.2. Renseignements techniques

Au moment de la rédaction de la présente proposition, nous disposons de certaines informations. Cependant, nous vous remercions de nous transmettre les « documents à fournir » indiqués dans le tableau ci-après avant démarrage des investigations.

	Documents en notre possession	Documents à fournir
Divers plans (cadastral, topographique, masse...)	X	
Résultats de la déclaration de projet de travaux (DT)	X	
Autorisation d'accès, arrêtés et contraintes de circulation...		X
Enveloppe de la descente de charges, contraintes liées à l'adaptation sol-structure (trafic envisagé et surcharge dur dallage)		X
Période de réalisation		X
Plan exhaustif des réseaux existants (secs et humides)		X
Coupes en long et en travers avec niveaux finis des ouvrages (G2 AVP - G2 PRO)		X

	Documents en notre possession	Documents à fournir
Existences des avoisinants et leurs sensibilités	X	

Le Maître d'Ouvrage doit nous fournir le plan d'implantation des réseaux enterrés au plus tard le jour de la validation des points d'implantation des sondages. En l'absence de fourniture de ces informations et en cas de percement d'un réseau enterré non signalé par le client, Ginger CEBTP se dégagera de toute responsabilité.

1.2. Type de mission proposée selon la norme NF P 94-500

1.2.1. Une mission d'étude géotechnique de conception, phase Avant-Projet (G2 AVP)

Suite à votre demande, nous proposons de réaliser une mission d'étude géotechnique de conception phase Avant-Projet (G2 AVP) conformément à la norme NF P 94-500 de novembre 2013, ayant pour but de :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique et le réaliser et en assurer le suivi technique,
- Donner les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet,
- Donner les principes de construction envisageables (terrassements, fondations, assises des dallages et voiries, amélioration de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants),
- Fournir une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique.

Remarque : la ZIG (Zone d'Influence Géotechnique) correspond au volume de terrain au sein duquel il y a interaction entre d'une part l'ouvrage ou l'aménagement de terrain (du fait de sa réalisation et de son exploitation) et d'autre part, l'environnement (sols, ouvrages, aménagements de terrains ou biens environnants). La forme et l'extension de cette zone d'influence géotechnique sont spécifiques à chaque site et à chaque ouvrage ou aménagement de terrain.

1.2.2. Une mission d'étude géotechnique de conception, phase Projet (G2 PRO)

La mission de conception G2 PRO consiste à :

- Définir si besoin un programme d'investigations spécifique et le réaliser,
- Faire un dossier de synthèse qui comprend l'analyse de l'ensemble des investigations réalisées sur le site,
- Définir les hypothèses et les valeurs caractéristiques à prendre en compte pour le projet, en établissant des modèles géotechniques, hydrogéologiques et sismiques,
- Établir les notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques,



Notre proposition technique

- Proposer un phasage de construction, en définissant les caractéristiques des ouvrages géotechniques,
- Définir les valeurs seuils des dimensionnements,
- Justifier les caractéristiques des ouvrages géotechniques par l'établissement de notes de calcul.

Compte tenu du projet, il est prévu la réalisation de notes de calcul de fondations superficielles ou profondes. En cas de modification des hypothèses du projet ou de rencontre de sols hétérogènes, des vacations complémentaires d'ingénieur et/ou investigations complémentaires pourront être nécessaires. Cette mission ne comporte que la phase projet aboutissant aux notes techniques donnant des notes de calcul de dimensionnement sans approche des quantités, délais et coûts. Aucune réunion n'est prévue dans cette offre.

1.2.3. Non compris dans notre mission

Notre étude ne concerne pas :

- La recherche de cavités souterraines ;
- L'étude des soutènements éventuels ;
- La stabilité générale du site (pente et talus) ;
- L'étude géotechnique de conception du projet G2 DCE/ACT
- L'approche des quantités, coûts et délais ;
- L'étude de supervision géotechnique d'exécution G4 ;
- L'étude du Niveau de Plus Hautes Eaux (NPHE) - l'évolution dans le temps de l'hydrogéologie locale - dispositions vis-à-vis des nappes et avoisinants,
- L'étude de pollution des sols et des eaux ;
- La stabilité des ouvrages annexes ou le dimensionnement des ouvrages à mettre en œuvre pour l'assurer ;
- La reconnaissance des anomalies géotechniques situées en dehors de l'emprise des investigations Si les investigations ou l'étude mettaient en lumière des éléments concernant ces paramètres, le client serait informé des risques associés ; si une étude spécifique était souhaitée, d'autres missions devraient être confiées au Prestataire.

1.2.4. Référentiels de calcul et d'étude

Eurocodes, normes, EC7, EC8, NF 94 282, etc...

Ces référentiels sont à valider par le maître d'ouvrage / maître d'œuvre / bureau de contrôle au plus tard à l'émission de l'ordre de service.



1.3. Analyse du projet et Contenu du programme d'investigations

A la vue de la description du projet (création de plateforme et mise en place d'un séparateur d'hydrocarbure), la profondeur demandée des sondages pressiométriques, soit 15m, ne nous apparaît pas nécessaire et a été réduite. De plus compte tenu de la présence d'enrobé en partie basse des quais, des essais de perméabilité de type Lefranc (essai d'eau en forage) ont été préférés à des sondages de type Porchet nécessitant des aménagements à la pelle plus destructifs par rapport à la plateforme existante en enrobé.

Selon votre demande et compte tenu de votre projet, le programme suivant sera réalisé.

1.3.1. Sondages et essais in situ

2 sondages destructifs. Il s'agit de sondages au taillant ou au tricône de 63 mm de diamètre descendus à une profondeur de 5 à 6 m. Ils comprennent un enregistrement en continu des paramètres de forages, pour la reconnaissance des terrains et pour permettre la réalisation d'essais pressiométriques, phicométriques, etc.

4 à 5 sondages à la pelle mécanique et ou tarière mécanique (mise à disposition de l'engin par le maître d'ouvrage). Il s'agit de sondages descendus entre 2.0 et 3.0 m de profondeur. Ces sondages sont destinés :

- Au relevé de la coupe des terrains traversés,
- Au repérage des venues d'eau superficielles,
- Au prélèvement d'échantillons de sol pour une identification en laboratoire.

2 essais au pénétromètre dynamique lourd. Ils permettent de déterminer en continu la compacité des sols et leur homogénéité (résistance de pointe [qd]). Ils seront menés à 5.0m/TN ou au refus.

2 essais d'eau en forage de type ouvert ou fermé sont prévus (de type Lefranc). Ils permettent d'évaluer la perméabilité des différentes formations rencontrées.

Rebouchage des sondages

Notre intervention avec nos machines est susceptible d'engendrer des dégâts mineurs (orniérage, réseaux non sensibles détériorés...). Ginger CEBTP s'engage à reboucher manuellement les forages. Les abords immédiats sont nettoyés et tout déchet restant est mis en décharge.

Tous les sondages sont rebouchés avec les sols extraits après intervention. Pour les sondages réalisés sur la chaussée, la finition se fait par un bouchon de mortier ou d'enrobé à froid.

1.3.2. Essais en laboratoire

Tous les essais sont réalisés conformément aux spécifications en vigueur (normatives) dans les laboratoires Ginger CEBTP certifiés ISO 9001.

Notre proposition technique

2 identifications du Guide des Terrassements Routiers (GTR) des principales familles de sol rencontrées. Celles-ci sont basées sur les essais suivants :

- Teneur en eau,
- Valeur du bleu,
- Densité,
- Passant à 50 mm, 2 mm, 80 mm,

Le choix des essais réalisés est effectué conformément à la norme NF P 11-300, en fonction de la nature des sols rencontrés (par exemple : teneur en eau, passant à 80 mm). Ces essais sont réalisés sur les sols les plus représentatifs.

Indice Portant Immédiat (IPI) : 2 unités

- Détermination de la portance immédiate par poinçonnement d'un échantillon, selon la norme NF P 94-078.

1.4. Organisation et moyens

1.4.1. Notre équipe pour votre projet

L'équipe que nous proposons de détacher sur cette opération est composée de la manière suivante :

- 1 Géotechnicien qui assurera le suivi des travaux, le dépouillement des essais et la rédaction des rapports,
- 1 Technicien de laboratoire qui aura en charge la réalisation des essais de laboratoire,
- 2 Techniciens de chantier qui auront en charge la réalisation de certains essais sur site (pénétrömètre, puits à la pelle et essais associés, nivellement...),
- 1 Equipe de sondage comprenant un Chef sondeur et un aide sondeur capable de mettre en œuvre les différents moyens des sondages (forage, carottage...) et essais in situ (pressiomètre, enregistrement des paramètres de forage, essai d'eau, prélèvement des sols...).

Conformément à la législation en vigueur depuis l'arrêté du 22 décembre 2015, l'ensemble de nos collaborateurs (encadrants, opérateurs et concepteurs), en contact avec les réseaux enterrés a suivi la formation AIPR et a reçu avec succès l'examen du Ministère.

1.4.2. Moyens matériels

Pour réaliser la présente étude, Ginger CEBTP propose la mise en œuvre des équipements suivants :

- 1 sondeuse de moyenne puissance capable de réaliser des forages de 60 à 150 mm de diamètre, des prélèvements d'échantillons, carottage, essais pressiométriques et des tests de perméabilité,
- 1 pénétromètre dynamique,
- 1 pelle mécanique ou une mini-pelle (mise à disposition par le maître d'ouvrage),



- Un laboratoire équipé de tous les matériels nécessaires aux essais d'identification des sols (teneur en eau, granulométrie, densité, essai au bleu et limites d'Atterberg...) et aux essais mécaniques (cisaillement, oedomètre...).

1.4.3. Gestion des investigations in situ, sécurité et environnement

Gestion des accès :

Nous avons établi notre offre en considérant les points de sondages :

- Accessibles à nos machines sur chenilles (aux gabarits suivants : 1,80 m en largeur, 2,60 m en hauteur en déplacement, 6 m en hauteur lors du forage),
- Avec un accès proche à un point d'eau,
- Sans risques particuliers (pollution des sols, travaux à proximité, pyrotechnique ...).

Dans le cas contraire, nous vous remercions de nous alerter sur les points particuliers pour intégrer les adaptations à notre offre.

Par ailleurs, notre intervention avec nos machines est susceptible d'engendrer des dégâts mineurs (ornierage, réseaux non sensibles détériorés ...). Nos prix comprennent uniquement un rebouchage simple des sondages.

Gestion des déchets de chantier :

Les déchets éventuels générés par les investigations de terrain (pots de prélèvement, tuyau souple, tubes réactifs...) seront triés et évacués dans des filières adaptées.

Réseaux enterrés :

Préalablement à la réalisation des investigations, il sera procédé à l'établissement des DICT auprès des différents concessionnaires de réseaux. Nous rappelons que le Maître d'ouvrage doit lui-même réaliser la DT et nous transmettre son numéro de DT. Si cette dernière n'est pas établie, notre intervention est susceptible d'être retardée.

En l'absence d'indication précise sur le positionnement des réseaux publics enterrés du site, le Maître d'ouvrage se doit :

- De faire réaliser la détection des réseaux par une entreprise certifiée (Ginger VSCAN ou autre),
- De faire réaliser des investigations complémentaires, a minima en présence de réseaux sensibles (électricité, gaz, réseaux de chaleur, produits chimiques...), lorsque les plans fournis par les exploitants des réseaux dans l'emprise du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C).

Le Maître d'ouvrage doit également procéder ou faire procéder au marquage-piquetage des réseaux suite aux déclarations de travaux, et ce afin de garantir la sécurité de nos opérateurs et de toute personne présente sur le site.

Pour des chantiers de faible emprise et de courte durée, le Maître d'ouvrage pourra nous demander à employer la procédure de DT/DICT conjointe.

En cas de sinistres de quelque nature qui soit (perçement, endommagement...), la responsabilité de Ginger CEBTP ne pourra aucunement être engagée et les éventuels réparations, coûts, indemnités, etc, ne pourront lui être imputés.

Gestion de l'amiante :



Notre proposition technique

En ce qui concerne l'amiante dans les enrobés, 3 cas peuvent se présenter :

- Cas n°1 : le diagnostic a été réalisé et il n'y a pas d'amiante ; l'intervention se déroule normalement (c'est le cas retenu dans notre proposition).
- Cas n°2 : le diagnostic a été réalisé et il y a présence d'amiante ; intervention d'une équipe spécifique formée pour faire les avants trous et évacuer les gravats d'enrobé amianté pour retraitement (cf. nos procédures I62 et I69) puis intervention de l'équipe de sondage.
- Cas n°3 : le diagnostic n'a pas été réalisé donc vous ne savez pas nous informer sur la présence ou l'absence d'amiante dans les enrobés. Deux possibilités :
 - Les délais le permettent : nous effectuons au préalable un diagnostic amiante (carottages + analyses par un laboratoire agréé),
 - Les délais ne permettent pas d'effectuer le diagnostic : l'intervention se fait sous condition amiante (voir cas n°2) et nous profitons des avant trous par carottages pour effectuer les analyses.

Dans les cas n°2 et 3, un chiffrage spécifique doit être établi.

Enfin, nous rappelons que le donneur d'ordre est responsable vis-à-vis des risques sanitaires liés à l'amiante dans ses ouvrages (civil & pénal - articles R.4412-97, 44121-3, L4531-1 du code du travail).

1.4.4. Qualifications et habilitations

Depuis plusieurs années, Ginger CEBTP s'est engagé dans une démarche qualité – santé et sécurité et possède plusieurs reconnaissances externes telles que :

- Certification ISO 9001,
- Certification ISO 45001,
- **Accréditation COFRAC pour les laboratoires d'Elancourt** (reconnaissance de la compétence technique des laboratoires d'essais et d'étalonnage) – Norme NF EN ISO / IEC 17025 (Portée n° 1-0002 disponible sur www.cofrac.fr),
- **L'agrément LABOROUTE** de 9 agences de Ginger CEBTP (Amiens, Reims, Béthune, Toulouse, Nice, Aix-en-Provence, Reims Lyon et Tours) pour certains essais tels que : teneur en eau, granulométrie, densité, Proctor, bleu, limites, masse volumique... La portée est disponible auprès des agences citées.
- Notre personnel est **formé Amiante / HAP**.

Ginger CEBTP possède en conséquence un Manuel de Management Qualité Santé et Sécurité au travail établi selon les référentiels énumérés ci-dessus. Toutes les mesures sur le terrain et en laboratoire sont effectuées conformément aux normes et à défaut suivant les modes opératoires en vigueur.

Les différents travaux sont réalisés en respectant toutes les consignes de sécurité de manière à garantir la sécurité et la santé tant du personnel de Ginger CEBTP que de toute personne située dans les environs des ateliers de forage.

1.5. Les rapports

Nous rappelons que le dimensionnement de la structure de voirie et de la plateforme nécessiteront des hypothèses de trafic.

Les rapports d'étude géotechniques mission G2 AVP et G2 PRO proposés comprennent :

- La description du projet dans sa globalité,
- La description du site et de son environnement, la localisation des installations éventuellement présentes et les conditions d'accès au terrain, tels qu'au moment de l'intervention,
- La description des ouvrages projetés tels que définis au moment de la rédaction du rapport,
- Le contexte géologique et le risques majeurs connus liés au site
- La description du contenu de la campagne de sondages et essais réalisée,

- L'ensemble des résultats des investigations effectuées :
 - Plan d'implantation des sondages,
 - Nivellement des têtes de sondages,
 - Coupes des sondages et résultats des essais in situ,
 - Descriptif des équipements installés sur site,
 - Procès-verbaux relatifs aux essais en laboratoire.

- L'interprétation et la synthèse des investigations :
 - modèle géotechnique,
 - modèle hydrogéologique.

- Les principes généraux de construction à retenir :
 - Préparation du site et terrassements,
 - Pentes des talus provisoires et définitifs,
 - Améliorations de sol envisageables, si nécessaire,
 - Conditions de prise en compte du risque sismique,
 - Eléments à prendre en compte dans la conception et l'exécution des dallages (y compris tassements),
 - Eléments à prendre en compte pour la réalisation des fondations (y compris exemples de dimensionnement),
 - Eléments à prendre en compte pour la conception et la réalisation des voiries (y compris exemple de structure de chaussée),
 - Eléments à prendre en compte pour la conception des ouvrages de gestion des eaux souterraines et des eaux de surface, y compris les modalités de protection vis-à-vis de l'eau en phase provisoire et définitive.

- Première approche des aléas géotechniques résiduels.

Notre proposition technique

L'ensemble du personnel de Ginger CEBTP est soumis à une obligation de réserve et de confidentialité. En particulier les informations relatives aux objets et installations, aux documents et informations communiqués sont rigoureusement confidentielles.

Les rapports propres à une mission ne peuvent être diffusés à des tiers sans l'autorisation du client.

Dans le cadre de notre engagement dans une démarche de développement durable, le rendu de notre mission sera envoyé par voie dématérialisée.

Celui-ci pourra également être obtenu sur simple demande sous la forme d'un exemplaire papier ou de fichiers sur un support.



1.6. Gestion du risque amiante naturel pour les sondages

Afin de protéger les équipes opérant des travaux dans le sol (y compris les investigations géotechniques), le législateur a publié en novembre 2021 la norme NFP 94-001 sur le repérage de l'amiante présent naturellement dans les sols et roches en place. Cette norme demande au maître d'ouvrage de fournir au préalable de tous travaux, un diagnostic amiante (RAT : Repérage Amiante avant Travaux).

Suivant la norme NFP 94-001, la zone concernée par cette étude étant dans un des départements à risque, un repérage d'amiante avant travaux est nécessaire afin de définir le risque effectif vis-à-vis de l'amiante et par conséquent les conditions d'interventions.

À noter que ce risque pourra aussi impacter les différentes entreprises de travaux du projet, ainsi que le coût du projet.

La présente offre n'est valable que dans le cas d'absence d'amiante ; nous ne pourrions pas commencer les investigations sans fourniture d'un rapport de repérage avant travaux le précisant. Dans le cas contraire, nous devons adapter nos moyens d'intervention et in fine notre proposition. GINGER CEBTP réalisera une étude A0 (étude bibliographique sur la présence d'amiante).

1.7. Planning

Les travaux proposés seront réalisés suivant le planning prévisionnel ci-après :

Description	S0	S1	S2	S3	S4-S6
Date de la commande : DICT, autorisation	X	X			
Intervention in situ et sondages géotechniques			X		
Essais en laboratoire (géotechnique)				X	X
Remise du rapport AVP					X



Ce planning prévisionnel devra être confirmé au moment de passer la commande et est établi sous réserve de la levée des points d'arrêts (retour DICT, autorisations diverses, arrêts....).

Il pourra faire l'objet d'adaptations en cours d'étude (voir nos Conditions Générales Additionnelles au métier de la géotechnique).

2. Notre offre financière

2.1. Prix de notre mission

Le tarif global de nos missions (AVP et PRO) est de **5390 € HT** soit **6468 € TTC**.

Le taux de TVA applicable est de 20 %.

Les prix sont valables 3 mois.

L'ensemble des modalités de notre offre sont inscrites dans nos Conditions Générales de Vente, ci-jointe en annexe.

A défaut de signature du contrat par les deux parties avant cette date, le prix sera révisé suivant la variation de l'indice Ingénierie (SYNTEC), qui s'établit ainsi :

$$P1 = P0 \times (S1 / S0)$$

P1 : prix révisé

P0 : prix contractuel d'origine ou dernier prix révisé

S0 : indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine ou lors de la dernière révision

S1 : dernier indice publié à la date de révision

Le prix, correspondant à des prestations effectuées en continu en période de jours ouvrés, sera majoré en cas d'urgence ou d'intervention demandée en dehors de ces périodes.

Nos prix sont établis pour des travaux en zone ne contenant pas d'amiante.

Nos prix sont établis pour un montant d'opération n'excédant pas 30 Millions d'Euros HT. En cas de dépassement, toute surprime d'assurance sera répercutée sur notre offre (voir nos Conditions Générales Additionnelles en matière géotechnique). Toute immobilisation non prévue et non imputable à Ginger CEBTP sera facturée 250 € HT de l'heure, dans la limite de 8 heures par jour et par atelier.





PROPOSITION FINANCIERE N° CPE2.O.0075

CC CONFLENT-CANIGOU

Affaire : PRADES - CONSTRUCT° D'UNE
PLATEFORME DE DECHETS

Code Client : 157337
Téléphone : 0468.05.41.00
Fax :

CHATEAU PAMS
ROUTE DE RIA
66500 PRADES
FRANCE

Proposition réalisée le 27/02/2024 Valable pour une période de 3 mois

	Prix unitaire	Quantité	Montant HT	
ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION G2 PHASE AVP et PRO				
Projet de plateforme des déchets verts				
<u>MISSION G2 AVP</u>				
<u>Démarches préalables :</u>				
- Implantation, DICT, RAT phase A0 (amiante environnementale)	F	150.00	1.00	150.00 €
<u>INVESTIGATIONS IN SITU</u>				
- SONDAGES PENETROMETRIQUES				
* Amené et repli de l'atelier pénétrométrique * 2 sondages descendus à 5.0m/TA ou au refus	F	250.00	1.00	250.00 €
- SONDAGES A LA PELLE ET/OU A LA TARIERE				
* Mise à disposition de l'engin avec chauffeur par le maître d'ouvrage * Vacation d'un géotechnicien * 4 à 5 sondages descendus à 2.0-3.0m/TA ou refus	F	300.00	1.00	300.00 €
REPORT :			700.00 €	





PROPOSITION FINANCIERE N° CPE2.O.0075

CC CONFLENT-CANIGOU

Affaire : PRADES - CONSTRUCT° D'UNE
PLATEFORME DE DECHETS

CHATEAU PAMS
ROUTE DE RIA
66500 PRADES
FRANCE

Code Client : 157337
Téléphone : 0468,05.41.00
Fax :

REPORT ; 700.00 €

Proposition réalisée le 27/02/2024 Valable pour une période de 3 mois

	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
- SONDAGES PRESSIOMETRIQUES			
* Amené et repli de la foreuse			
* 2 sondages destructifs descendus à 5 à 6m/TN avec enregistrement des paramètres de foration et réalisation de 6 à 8 essais			
* 2 essais de perméabilité de type Lefranc entre 0.5 et 1.5m de profondeur			
Remarque : les sondages seront rebouchés avec les déblais extraits et un bouchon d'enrobé			
- ANALYSE LABORATOIRE			
* Identification GTR	130.00	2.00	260.00 €
* IPI	90.00	2.00	180.00 €
INGENIERIE SELON MISSION G2 AVP			
* Rapport sous format PDF incluant :			
* Description du contexte et projet			
* Synthèse des essais et sondages			
* Définition de modèles géotechniques et			
REPORT :			3 590.00 €





PROPOSITION FINANCIERE N° CPE2.O.0075

CC CONFLENT-CANIGOU

Affaire : PRADES - CONSTRUCT° D'UNE
PLATEFORME DE DECHETS

CHATEAU PAMS
ROUTE DE RIA
66500 PRADES
FRANCE

Code Client : 157337
Téléphone : 0468.05.41.00
Fax :

REPORT : 3 590.00 €

Proposition réalisée le 27/02/2024 Valable pour une période de 3 mois

	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
hydrogéologiques * Pré-dimensionnement des ouvrages géotechniques et dallage * Dispositions vis-à-vis des terrassements, de l'eau et du risque sismique Exclue de la mission : soutènement <u>OPTION : MISSION G2 PRO</u> INGENIERIE SELON MISSION G2 PRO - Après réception des descentes de charges et plans définitifs rédaction d'un rapport sous format PDF comprenant : * le rappel du contexte géotechnique et hydrologique * le dimensionnement des ouvrages géotechniques * les modalités d'exécution des travaux.			
F	1 800.00	1,00	1 800.00 €

REPORT : 5 390.00 €





PROPOSITION FINANCIERE N° CPE2.O.0075

CC CONFLENT-CANIGO

Affaire : **PRADES - CONSTRUCT° D'UNE
PLATEFORME DE DECHETS**

CHATEAU PAMS
ROUTE DE RIA
66500 PRADES
FRANCE

Code Client : 157337
Téléphone : 0468.05.41.00
Fax :

REPORT : 5 390.00 €

Proposition réalisée le 27/02/2024 Valable pour une période de 3 mois

	Prix unitaire	Quantité	Montant HT

Prestations proposées par :

TOTAL H.T. : 5 390.00 €

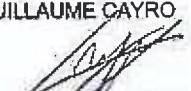
GINGER CEBTP
PERPIGNAN SOLS FONDATIONS - CPE2
ZAC NATUROPOLE III
IMP PAUL SEJOURNE
66350 TOULOUGES
Tel :04.68.55.54.11 Fax :04.68.55.50.41

MONTANT H.T. : 5 390.00 €

TVA A 20.00% : 1 078.00 €

MONTANT T.T.C. : 6 468.00 €

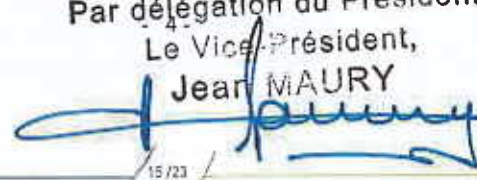
(Votre commande implique l'acceptation des conditions générales d'exécution de nos prestations ci-contre, et en particulier l'acceptation d'un règlement à 30 j.)

Nom et signature de l'interlocuteur GUILLAUME GAYRO 	Pour commande, retourner un exemplaire avec le cachet et la mention : BON POUR ACCORD DATE SIGNATURE:
--	--

GINGER CEBTP - Siège social: 11, Avenue Gay Lussac - ZAC LA CLEF SAINT PIERRE - 78990 ELANCOURT
S.A.S.U. AU CAPITAL DE 2 500 000 € - RCS Versailles B 412 442 519 - SIRET 41244251900507 - NAF 7112B - TVA N° FR 31 412 442 519



Par délégation du Président,
Le Vice-Président,
Jean MAURY





2.2. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Règlement à 30 jours à la réception du rapport,

En cas de résiliation par le client, qui n'est pas justifiée par une défaillance de Ginger CEBTP, les modalités suivantes s'appliquent :

- En cas de commande qui ne comporte qu'une phase :
 - Ginger CEBTP prétend à une facturation d'un montant forfaitaire de 30 % du montant de la commande ou du montant réel des frais engagés jusqu'au moment de la résiliation si les frais engagés représentent plus de 30 % du montant de la commande, avec un minimum de 500 euros TTC.
- En cas de commande qui comporte plusieurs phases :
 - Ginger CEBTP prétend à une facturation d'un montant forfaitaire de 30% du montant de la (ou des) phase(s) non réalisée(s) ou du montant réel des frais engagés jusqu'au moment de la résiliation si les frais engagés représentent plus de 30% du montant de la (ou des) phase(s) résiliée(s), avec un minimum de 500 euros TTC.

Cette facturation est indépendante d'une indemnisation en dommages et intérêts complémentaires éventuels.

Tout retard de règlement donne lieu à des intérêts de retard exigibles le jour suivant la date de règlement, figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire (voir les Conditions Générales de Ginger CEBTP).



RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE Bpifrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE

GINGER CEBTP
12 AVENUE GAY LUSSAC
ZAC CLE SAINT PIERRE
78990 ELANCOURT

Bpifrance Financement

27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00007093251	58	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)

FR76	1835	9000	4300	0070	9325	158	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT
CODE BIC				CPMEFRPPXXX			



2.3. Conditions Générales et Particulières




Le Contrat est composé des Conditions Particulières, des Conditions Générales de Vente de Ginger CEBTP, des Conditions Générales additionnelles à la matière géotechnique, de l'annexe extrait de la norme NF P 94-500 sur les missions d'ingénierie géotechnique, et forme un tout indivisible.

Référence du devis : CPE2.O.0075

Bon pour accord et acceptation de nos conditions générales de vente.

Tous les documents annexés au présent contrat en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible pour les parties.

Fait en 1 exemplaire original.

Pour Ginger CEBTP	Pour le Client : Communauté de commune Conflent Canigou
Le : 27/02/2024	Le :
Représenté par Guillaume CAYRO	Représentée par :
Cachet et signature :  	Cachet et signature : 

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président,
Jean MAURY**



Vos contacts

Guillaume CAYRO

Chargé d'affaires

P. 07.63.86.17.71

g.cayro@groupeginger.com

Agence de Perpignan

3 impasse Paul Séjourné

66350 TOULOUGES

T. : 04.68.55.54.11

cebtp.perpignan@groupeginger.com



SIREN 412 442 519

APE 71 12 B

Direction Régionale Sud-Est
12 rue des Frères Lumière
Parc d'Activités Clément Ader
34830 JACOU
T. : 04.67.59.40.10
cebtp.montpetlier@groupeginger.com
ginger-cebtp.com